

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES - VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 1965

-----

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, ET ELECTION D'UN  
MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS.

-----

L'an mil neuf cent soixante-cinq, le vingt-et-un du mois de Mars, à 10 heures du matin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de REZE-lès-NANTES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 14 Mars 1965 se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code Municipal, le 16 Mars 1965.

Etaient présents Messieurs les Conseillers Municipaux:

PLANCHER Alexandre, HOCHARD Jean, SAVARIAU Maurice, LOUET André, PENNANEAC'H Jean, COUTANT André, LE MEUT Lucien, RAFFIN-CABOISSE Charles, MAROT Pierre, CONCHAUDRON Serge, ARDOUIN Stéphane, MORIN Paul, BROSSEAU Jean, ROUSSEAU Léon, PRIOU Louis, CHOEMET Emmanuel, CORBINEAU Claude, BILLON Paul, BOUYER Raymond, CORBIER René, ROUTIER-LEROY Arlette, MARCHAIS Henri, HEGRON Raymond, DUGUE Gisèle, DAVID Georges, SALAUN Charles, BOUTIN Arthur.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre PLANCHER, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux Procès-Verbaux des élections, et a déclaré installer MM. PLANCHER, HOCHARD, SAVARIAU, LOUET, PENNANEAC'H, COUTANT, LE MEUT, RAFFIN-CABOISSE, MAROT, CONCHAUDRON, ARDOUIN, MORIN, BROSSEAU, ROUSSEAU, PRIOU, CHOEMET, CORBINEAU, BILLON, BOUYER, CORBIER, Mme ROUTIER-LEROY, MM. MARCHAIS, HEGRON, Mme DUGUE, MM. DAVID SALAUN, BOUTIN dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur MAROT Pierre, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Il s'est félicité du succès de la liste PLANCHER, élue en entier au premier tour. Ensuite, il a eu une pensée émue pour Monsieur Jean-Baptiste MARCHAIS, décédé, et doyen d'âge lors de l'installation du Conseil en Mars 1959.

Le Conseil a ensuite choisi pour secrétaire Madame ROUTIER-LEROY Arlette, Monsieur HAL Jean, Secrétaire Général de la Mairie, assurant les fonctions de Secrétaire Administratif.

## ELECTION DU MAIRE

### 1er TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 63 du Code Municipal, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

- 2 -

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue : .....	14
A obtenu : Monsieur PLANCHER Alexandre : vingt-six voix .....	26
	==

Monsieur PLANCHER Alexandre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

-----

Monsieur Alexandre PLANCHER prend alors la présidence de l'assemblée, remercie tous les Conseillers pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner, et les assure de son dévouement aux intérêts communaux.

Ensuite, il demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Premier Adjoint, et fait savoir que le bureau a enregistré la candidature de Monsieur MAROT Pierre.

### ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur A. PLANCHER, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

### 1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue : .....	14
A obtenu : Monsieur MAROT Pierre ; vingt-six voix .....	26
	==

Monsieur MAROT Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint.

-----

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL<sub>3</sub>

.../...

### ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

#### 1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ...	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés .....	23
Majorité absolue : .....	12

A obtenu : Monsieur LE MEUT Lucien : vingt-trois voix 23

Monsieur LE MEUT Lucien, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2ème Adjoint.

-----

### ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du troisième Adjoint.

#### 1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ....	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue : .....	14

A obtenu : Monsieur LOUET André:vingt-six voix. 26  
==

Monsieur LOUET André ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème Adjoint.

-----

Les adjoints ont tour à tour, en commençant par Monsieur MAROT, remercié leurs collègues pour la confiance qu'ils viennent de leur accorder.

C'est alors que Monsieur PLANCHER, Maire, fait connaître son intention de soumettre au Conseil Municipal la création de trois postes d'adjoints supplémentaires, et que par ailleurs, il a l'intention de demander au Conseil Municipal de désigner les membres des diverses Commissions Municipales.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

Pour cela, il faut une nouvelle réunion du Conseil.

C'est pourquoi le Président a l'intention de lever la séance, d'aller avec tout le Conseil Municipal déposer une gerbe au Monument J.Bte Daviais, et de revenir, vers 12 H, pour tenir une deuxième séance publique du Conseil.

Le Conseil, unanime, accepte cette proposition.

Aussi, le Maire lève la séance à 11 H.20.

-----

### NOUVELLE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE MEME DIMANCHE 21 MARS 1965 A 12 HEURES.-

Monsieur PLANCHER, Maire, ouvre la séance, et fait savoir que, conformément à l'Article 56 du Code de l'Administration communale, les Conseils Municipaux ont la faculté de décider par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création, pour la durée de leur mandat, d'un ou de plusieurs adjoints supplémentaires.

Dans les communes où le chiffre de la population ne dépasse pas 35.000 habitants, le nombre des adjoints supplémentaires ne peut être supérieur au nombre des adjoints réglementaires.

Le nombre des adjoints réglementaires de la Ville de REZE est de 3 adjoints; c'est donc un maximum de 3 adjoints supplémentaires que le Conseil Municipal peut créer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a intérêt d'avoir des adjoints supplémentaires susceptibles de suppléer les adjoints réglementaires, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints supplémentaires (4ème, 5ème et 6ème adjoints), et cela pour la durée du mandat du Conseil Municipal élu le 14 MARS 1965.

Les trois postes d'adjoints supplémentaires étant ainsi créés, le Président invite le Conseil à procéder au scrutin et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 4ème Adjoint. (1er Adjoint supplémentaire).

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

.../...

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

- 5 -

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés...	26
Majorité absolue .....	14

A obtenu : M. MARCHAIS Henri, vingt-six voix.

M. MARCHAIS Henri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

-----

ELECTION DU 5ème ADJOINT  
(Adjoint supplémentaire)

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 5ème Adjoint. (2ème adjoint supplémentaire).

1er Tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés ..	23
Majorité absolue : .....	12

A obtenu : Mr. BOUTIN Arthur : vingt-trois voix.

Monsieur BOUTIN Arthur ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

-----

ELECTION DU 6ème ADJOINT  
(Adjoint supplémentaire)

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du 6ème Adjoint. (3ème Adjoint supplémentaire).

1er Tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

.../...

## - 6 - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..	26
Majorité absolue : .....	14

Ont obtenu : Monsieur HOCHARD Jean: vingt-cinq voix;  
Monsieur SAVARIAU Maurice : une voix.

Monsieur HOCHARD Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint supplémentaire.

Ces trois adjoints ont également, à tour de rôle, remercié leurs collègues de la confiance qui vient de leur être exprimée.

C'est alors que Monsieur PLANCHER propose de désigner les membres des 5 grandes Commissions Municipales, étant entendu que ces 5 Commissions sont présidées par le Maire, et que tous les adjoints assistent aux séances.

Après délibération, la composition de ces Commissions est à l'unanimité fixée comme suit :

1°)- Commission des Finances.-

Messieurs CONCHAUDRON, RAFFIN, COUTANT, CORBIER, BOUYER, ARDOUIN et SAVARIAU.

2°)- Commission des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Hygiène.-

Messieurs SALAUN, BILLON, ROUSSEAU, CORBIER, BOUYER, SAVARIAU, PRIOU.

3°)- Commission de l'Instruction Publique, des Fêtes des Sports et des Mouvements de Jeunesse.-

Madame DUGUE. Messieurs RAFFIN, CONCHAUDRON, COUTANT, DAVID, CORBIER, MORIN, CHOEMET, HEGRON.

4°)- Commission du Personnel.-

Madame ROUTIER; Messieurs BROSSEAU, ROUSSEAU, DAVID, CORBINEAU, HEGRON, SAVARIAU.

5°)- Commission du Service Social et du Chômage.-

Mesdames ROUTIER et DUGUE; Messieurs PENNANEAC'H, DAVID, CORBINEAU, ARDOUIN, CHOEMET.

6°)- Sous-Commission des Jardins et Plantations.-

Messieurs SAVARIAU, HOCHARD, BILLON.

7°)- Commission des Voeux.-

Messieurs COUTANT, DAVID, CONCHAUDRON, HOCHARD.  
.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL-

.../...

8°)- Commission de rédaction du Bulletin Municipal d'Information.-

Messieurs PLANCHER, SAVARIAU, MORIN, LOUET.

9°)- Commission de Circulation.-

Messieurs SAVARIAU, PRIOU, MARCHAIS, HOCHARD, RAFFIN.

-----

Délégués du Conseil Municipal :

1°)- Délégués à la S.E.M.I. :

Messieurs PLANCHER, MAROT, SAVARIAU, LOUET.

2°)- Délégués au Bureau d'Aide Sociale :

Madame ROUTIER et Monsieur DAVID. (Les deux délégués à choisir hors du Conseil Municipal seront désignés ultérieurement).

3°)- Délégués pour le Syndicat Intercommunal des Eaux:

Titulaires : Messieurs BOUTIN et MARCHAIS.  
Suppléants : Messieurs PENNANEAC'H et DAVID.

4°)- Délégués pour l'adjudication des travaux commu-  
naux :

Messieurs SAVARIAU et PENNANEAC'H.

5°)- Délégués au Conseil d'Inspection et d'achat de  
livres pour la bibliothèque municipale :

Titulaire : Monsieur RAFFIN.  
Suppléant : Monsieur DAVID.

6°)- Délégués pour la révision des listes électorales:

Monsieur BOUTIN.

7°)- Délégués pour la Commission du Jugement dans les  
affaires électorales :

Messieurs HOCHARD, PARCHAIS et BROSSEAU.

8°)- Délégués à l'Office Municipal des Sports :

Messieurs MORIN, CONCHAUDRON, CORBINEAU, CHOEMET.

9°)- Délégués à l'Office Municipal de la Jeunesse :

Messieurs MORIN, SALAUN, BOUYER, COUTANT.

Certains Conseillers demandent à ce que la  
.../...

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...

- 8 -

SOMMAIRE

liste des Commissions soit adressée à tous les membres du Conseil, ce que le Maire accepte.

Monsieur LOUET, Adjoint, demande également que la liste du personnel de direction et d'encadrement soit adressée aux membres du Conseil.

L'ORDRE DU JOUR étant épuisé, la séance est levée à 12 H.20.

Monsieur MAROT, Premier Adjoint, invite alors au nom du Maire et en son nom tous les membres du Conseil à assister au Vin d'Honneur offert par le premier magistrat et le premier adjoint.

Et ont signé les membres présents :

Handwritten signatures of council members. Some legible names include: Hect, Chauv, Javanian, Thour, Leger, Kermar, Hect, Salain, Pichet, Perrin, Proust, Bouz, and Bouz.